

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU POLE TERRITORIAL DE L'ALBIGEOIS ET DES BASTIDES

SEANCE DU 12 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 12 mars à 18h00, le Comité Syndical dûment convoqué, par courrier électronique du 05 mars 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Valdéries, sous la présidence de Didier SOMEN

Délégués en exercice : 23 Suppléants : 14
Délégués présents : 13
Voix délibératives : 13

Titulaires présents :

Rolande Azam, André Cabot, J-Claude Clergue, Thierry Maliet, Christian Puech, Didier Somen, Sylvian Cals, Jean-Luc Cantaloube, J-David Roockx, Jean-Luc Espitalier, Eric Pujol, Guy Gavalda, Pierre Cahuzac

Titulaires excusés :

Céline Anglès-Pachut, Sabine Boudou-Ourliac, Jean-Claude Madaule, Jean-Pierre Riesenmey, Marie-Claude Robert, Valérie Vithe

Autres personnes présentes sans voix délibérative : Stéphanie Cantaloube, Christian Bruhat, Julien Frat

Secrétaire de séance : André Cabot

La séance a été ouverte, sous la présidence de Didier Somen, à 18h15.
Il a été procédé à l'appel nominal des délégués (13 titulaires présents) et constaté que le quorum était atteint (13/23).
André Cabot est nommé secrétaire de séance.

1. Approbation du procès-verbal du comité syndical du 28 Février 2019

Le Président fait lecture du procès-verbal de la séance du comité syndical du 28 Février 2019, qui est approuvé à l'unanimité.

2. Les difficultés du programme Leader (2014-2020)

Au vu des difficultés rencontrées et des retards considérables dans la programmation (moyenne régionale : 30%) et pour les paiements (moyenne régionale 3,5%) des dossiers Leader, il a été proposé d'adresser un nouveau courrier à la Présidente de la Région Occitanie (en tant qu'autorité de gestion du programme), qui serait commun à tous les GAL d'ex-Midi-Pyrénées, pour alerter sur les risques que cela fait courir à tous nos territoires et aux maîtres d'ouvrage concernés.

Ainsi, malgré les efforts de recrutement (8 nouveaux instructeurs), il ne nous paraît pas possible de résorber les retards accumulés et de prendre en compte les dossiers qui arrivent au fur et à mesure. Il nous est ainsi imposé de limiter notre programmation avec 2 comités par an pour traiter seulement 4 dossiers par comité (alors que nous avons encore à ce jour 7 dossiers prêts à être programmés mais non instruits et 7 autres dossiers à programmer avant la fin de l'année). De même, nous avons 4 dossiers en instance de paiement et 13 dossiers à mettre en paiement d'ici la fin de l'année...

Aussi, il est demandé à la Région :

- De confier aux GAL (comme cela se faisait sur le précédent programme) une partie de l'instruction des demandes d'aide, avec saisie sur le logiciel Osiris
- De faciliter le renforcement de nos équipes en acceptant de mieux financer l'ingénierie

A l'unanimité, le Comité Syndical donne son accord pour envoyer ce courrier avec les 21 autres GAL de Midi-Pyrénées, à la Présidente de la Région.

3. Présentation et vote du Budget Primitif 2019

- **Affectation du résultat 2018:**

Suite à l'approbation du Compte Administratif 2018, qui fait apparaître en section de fonctionnement un excédent cumulé de 162 061,67 € à reporter:

Recettes de fonctionnement :	773 541.11 €
Dépenses de fonctionnement :	832 581.29 €
Déficit de fonctionnement 2018 :	-59 040.18 €
Excédent 2017 :	221 101.85 €
Résultat à affecter en 2019 (excédent)	162 061.67 €

De la même manière le compte administratif 2018 fait apparaître en section d'investissement, un déficit à reporter de 9 333,36 € et un reste à réaliser de 1 762 €.

Recettes d'investissement	21 000.15 €
Dépenses d'investissement :	90 739.00 €
Déficit d'investissement :	-69 738.85 €
Excédent 2017 :	60 405.49 €
Déficit à reporter en 2019 :	9 333.36 €
Restes à réaliser en dépenses :	1 762.00 €

Le Président propose d'affecter les résultats 2018 comme indiqué ci-dessous :

- R 002 Excédent de fonctionnement : 150 966.31 €
- R 1068 affectation en réserve : 11 095.36 €
- D001 : déficit d'investissement : 9 333.36 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical donne son accord sur cette proposition à l'unanimité.

- **Montant de la cotisation 2019 des communautés de communes :**

Sur la base du projet de budget 2019, le débat d'orientations du 28/02 avait examiné une **proposition de revalorisation de la cotisation à 3,80 € par habitant**, considérant les incertitudes sur les financements externes : nouveau calcul de la subvention régionale pour l'ingénierie, fin des dispositifs de soutien de l'ADEME, retards dans les versements des financements Leader et révision de la mise à disposition du SMIX du SCoT du Carmausin, Ségala, Causse et Cordais...

Le Président ouvre le débat sur l'évolution de la cotisation.

- Jean-David Roockx considère qu'il n'est pas aujourd'hui nécessaire de relever la cotisation et qu'il serait préférable de supprimer les indemnités des élus (faisant référence à la situation antérieure où, dans le cadre de l'association, il n'y avait pas d'indemnité)
- Didier Somen fait remarquer que les élus ne prennent que 50% de l'indemnité à laquelle ils auraient droit et qu'aujourd'hui cette indemnité est légitime au regard des engagements personnels, du temps passé et des responsabilités que cela représente
- Eric Pujol souligne que la question des indemnités pourra être débattue au moment du renouvellement du comité syndical en 2020

- Jean-Luc Cantaloube se déclare favorable à une augmentation de 0,30 € en 2019, considérant qu'il s'agit d'une précaution au vu des perspectives d'évolution des financements et qu'il serait opportun de se saisir du débat pour préciser le rôle du PETR dans les années à venir vis à vis des attentes et des besoins des communautés de communes en ingénierie, notamment pour la mise en œuvre des PCAET (avec des perspectives de mutualisation opérationnelle)
- Didier Somen rappelle que si le PETR n'a pas vocation à assurer des maîtrises d'ouvrage, il a un rôle d'animation globale et d'ingénierie en appui aux projets, reste à déterminer de quelle manière il intervient
- André Cabot se déclare favorable à une revalorisation de la cotisation 2019, considérant qu'il est nécessaire de préserver les moyens d'ingénierie qu'apporte le PETR au territoire, alors que l'on constate un désengagement global des services de l'Etat en matière de conseil aux collectivités
- Jean-Luc Espitalier rappelle que le PETR a un rôle d'accompagnement technique des projets des communautés de communes et qu'elles ont besoin d'ingénierie mutualisée au niveau du PETR.
- Guy Gavalda souligne que l'accompagnement des programmes d'actions des PCAET a été inscrit dans le socle commun de la convention territoriale et que VAL 81 en a besoin pour le mettre en œuvre. Il se déclare donc favorable à cette revalorisation de la cotisation.

Le Président Didier Somen soumet au vote la proposition de revalorisation à 3,80 € par habitant de la cotisation 2019.

Pour : 12 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0

Cette proposition est donc adoptée par délibération à la majorité des membres présents.

La cotisation 2019 sera donc appelée sur la base de cette clé de répartition :

	Population totale INSEE 2016	Participation 3.80 €
CC des Monts d'Alban et du Villefrancois	6 505	24 719 €
CC Centre Tarn	11 207	42 586 €
CC Cordais et Causse	4 650	17 670 €
CC du Carmausin Ségala	30 356	115 352 €
CC Val 81	5 686	21 606 €
TOTAL :	58 404	221 935 €

- **Budget Primitif 2019 :**

Suite au Débat d'Orientations Budgétaires du comité syndical du 20 mars, une proposition de budget primitif avait été établie (voir document ci-joint). Conformément aux conclusions du débat d'orientation budgétaire du 28/02/19 et sur la base d'une cotisation à 3,80 € par habitant, le Président présente la proposition de budget primitif 2019.

Celui-ci s'établit ainsi :

- En dépenses de fonctionnement : 901 564,31 €
- En recettes de fonctionnement : 901 564,31 € (qui reprend le résultat de clôture 2018 corrigé à hauteur de 150 966,31 €)
- En dépenses d'investissement : 11 095,36 € (avec reprise des restes à réaliser à hauteur de 1 762 € et du déficit d'investissement 2018 de 9 333,36€)
- En recettes d'investissement : 33 422,07 €

Sur proposition du Président, le Budget Primitif 2019 est adopté à la majorité :

Pour : 12 voix

Contre : 1 voix

Abstention : 0

4. Questions diverses

- **Etude de signalisation économique et touristique :**

Les résultats de l'étude sont présentés à chaque communauté de communes avec le bureau d'études Ascode, pour qu'elles puissent prendre une décision sur les suites à donner. Une réunion sera organisée avec les communautés de communes (ou communes) souhaitant engager le projet de définition afin de lancer une consultation passer une commande groupée et mobiliser un cofinancement Leader, sur la base des priorités qui auront été retenues par chaque communauté de communes.

Guy Gavalda suggère de faire délibérer les conseils communautaires sur la Charte de Signalisation afin d'avoir un document de référence cohérent sur l'ensemble du territoire en matière de signalisation d'information locale.

- **Conduite et mise en œuvre des programmes d'actions des 5 PCAET**

Suite à la Convention Territoriale, il est proposé d'organiser une rencontre avec l'ensemble des communautés de communes (Présidents, DGS, élus et techniciens référents climat-énergie) et l'équipe du PETR pour travailler sur l'organisation de l'ingénierie locale pour la mise en œuvre des PCAET.

Cette réunion est fixée au Mercredi 24 avril à 18h à Réalmont (siège de Centre Tarn)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30

Le Président, Didier SOMEN

**Le secrétaire de séance,
André Cabot**